



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
DU CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY  
DU 26 SEPTEMBRE 2016 A 20H15****Ordre du jour (modifié en séance)**

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal des séances des 20 et 28 juin 2016
3. Communications du Bureau
4. Information concernant la poste de Mies-Tannay
5. Information sur l'auberge communale (à huis clos)
6. Communications de la Municipalité
7. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
8. Préavis no. 1 relatif à l'octroi de diverses autorisations générales
9. Préavis no. 2 relatif à une demande de crédit de 62'000 CHF pour rénover l'appartement no. 5 au Château de Tannay
10. Propositions individuelles et divers

**1. Appel**

34 personnes sont présentes, 5 excusées (Jean-Marc Keller, Daniel et Johanna Levy, François Stettler et Nicole Wermuth Keyaerts), 1 absente (Yulia Arutyunyan). La majorité est fixée à 18 voix.

Le Président assermente Mme Kristin Reynisdottir et MM. Jean-Pierre Fonta et Hugo Studer.

**2. Approbation du procès-verbal des séances des 20 et 28 juin 2016**

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.**

**Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.**

**3. Communications du Bureau**

Le Président demande aux membres des commissions de communiquer le nom du président à la secrétaire.

**4. Information concernant la poste de Mies-Tannay**

Le Syndic S. Schmidt explique que le 19 mai dernier, il a reçu, avec le Syndic de Mies, des représentants de la direction de la poste qui leur ont fait part que la poste s'interrogeait sur le remplacement de l'office de Mies-Tannay par une forme alternative de desserte postale. Lors des entretiens des 21 juin et 4 juillet, il est ressorti clairement que la décision de la poste était déjà prise et que la marge de manœuvre était quasi nulle. Le Syndic présente Mme Sylvie Grossenbacher, responsable du secteur vente Lac Léman et M. Dominique Telley, spécialiste développement du réseau représentants de la Poste qui présentent leur projet, informent que la fermeture de la poste de Mies-Tannay a été décidée, mais pas la solution. Ce pourrait être un service à domicile ou une agence postale auprès d'un commerce local. Une longue discussion s'en suit. La Municipalité suit le dossier.

## **6. Communications de la Municipalité**

S. Schmidt, Syndic, rappelle que l'Association Rives publiques de M. von Wartburg défend l'idée qu'il convient de créer tout au long du bord du lac un chemin piétonnier qui permettrait de s'y promener librement. Selon le Conseil d'Etat, il n'existe pas aujourd'hui de bases légales qui permettraient de contraindre les propriétaires du bord du lac à créer ce cheminement. Suite à un courrier du 9 juin 2016 de Rives Publiques qui demandait quelles démarches avaient été entreprises et un échéancier des prochaines démarches, la Municipalité a répondu le 20 juin par son avocat, que Tannay n'entrait pas en matière sur les exigences de l'Association et confirmait que des servitudes de passage public au bord du lac étaient du ressort de l'Etat. Elle a rappelé que le marchepied n'était pas un passage public mais qu'il était réservé à des ayants droit tels que les douaniers et navigateurs en difficulté. Le 29.08.2016, l'Association a fait recours auprès de la Cour de droit administratif et public. Le Syndic rappelle que la position de la commune est semblable à celle du Conseil d'Etat qui, dans une réponse à une interpellation d'une députée au Grand-Conseil en mai dernier, reprenait l'ensemble de notre argumentaire. La Municipalité réunira prochainement les propriétaires du bord du lac pour convenir d'une position commune.

Le Syndic informe également que la Municipalité a passé une journée au vert pour travailler sur les sujets qu'elle aura à mener à terme durant cette législature : déplacement de l'UAPE, construction d'un immeuble sur ce terrain, nouveaux locaux pour la voirie, problématique de l'auberge, projet d'un port, etc. Décision a été prise de tenir les séances de la Municipalité le mardi matin.

G. van Gelder informe que les travaux aux places de jeux, route des Pralets et à l'angle de la route Duvillard et Malcroissant, sont terminés. Les chantiers ont duré deux mois sans soucis particuliers. Il a fallu creuser la terre aux endroits prévus pour les jeux et couler une base de béton poreux, ajouter des surfaces amortissantes et terminer par une surface en gazon synthétique lestée de sable. Ces installations sont conformes aux normes de sécurité obligatoires. A la fin du chantier, il a été constaté à la place des Pralets, qu'il y avait des déclivités trop importantes pour tondre le gazon correctement avec le tracteur de la commune. Le terrain est en pente et les bases des jeux doivent être parfaitement horizontales. En aval, une pente ne pourrait être tondue qu'avec des tondeuses manuelles. Pour éviter cette perte de temps, il a fait venir 60m<sup>3</sup> de terre qui ont été étalés pour obtenir une surface plane. En conséquence, le budget a passé de 209'255 CHF à 215'000 CHF. Les jeux sont accessibles mais les surfaces nouvellement engazonnées sont encore interdites d'accès. Un accès complet devrait être possible d'ici à quelques semaines et un tout ménage informera les Tannayrolis. Les normes en vigueur exigent un contrôle hebdomadaire, trimestriel et annuel des jeux. Pour ce faire, deux employés communaux suivront prochainement une formation d'un jour au Bureau de prévention des accidents.

Les travaux sur les routes doivent recevoir l'aval du Canton. G. van Gelder a rencontré le Voyer pour discuter les sujets suivants : modification de la circulation sur la route F.-L. Duvillard, certaines modifications des obstacles dans la zone 30 km/h et la RC3d en direction de la déchèterie. Cette route à 60km/h devrait être élargie mais rien n'est prévu dans les plans du Canton avant 2020 et il n'y a aucune indication pour les années suivantes. Un comptage du trafic se fera au printemps prochain et permettra de comparer le trafic actuel avec le comptage d'il y a 6 mois. Selon le résultat, cela pourra être un argument pour que des travaux se fassent sur cette route. La Commission d'urbanisme sera consultée. Le poste fixe de police s'ouvrira le 3 octobre à la gare de Coppet. Le guichet sera ouvert le lundi de 07h30 à 12h et le jeudi de 15h à 19h. On pourra prendre rendez-vous par téléphone. 5 à 6 gendarmes seront basés à Coppet mais les patrouilles mobiles de la gendarmerie continueront de sillonner notre secteur

N. Finkelstein rapporte que la 1<sup>ère</sup> phase des travaux à court et moyen termes prévus dans le cadre du PGEE (Plan général d'évacuation des eaux claires et des eaux usées) a été terminée à fin juin. Les canalisations ont été réparées par l'intérieur au moyen d'un robot. Pour la 2<sup>ème</sup> phase, il faudra ouvrir les chemins pour réparer les canalisations. La fin des travaux est prévue à fin décembre.

Quelques bennes définitives ont été livrées à la déchèterie. La convention d'exploitation avec Commugny et Chavannes-des-Bois a été signée. Des statistiques montrent une grande affluence les lundis et vendredis dès 15h et le samedi toute la journée. Le SDIS (Service de défense d'incendie et secours Terre Sainte) recrute des pompiers.

N. Pulver Piccot informe que le projet de piscine-patinoire des Rojalets à Coppet a été mis à l'enquête en octobre 2014 par ARSCO SA et s'élèvera sur une parcelle propriété de la commune de Coppet en droit de superficie. Le bâtiment sera réservé aux écoles 4 jours par semaine et ouvert au public les 3 autres jours, ainsi que le soir et pendant les vacances scolaires. La Municipalité de Coppet a délivré le permis de construire en juin 2015. Trois familles ont recouru contre cette décision à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal à Lausanne. Celui-ci a retenu un seul des motifs avancés par les recourants. ARSCO devra produire une étude acoustique du site des Rojalets (terrains de foot, buvette et parkings). Cette étude n'avait pas été jugée nécessaire ni par la commune de Coppet ni par les instances cantonales. Le Tribunal a précisé que le projet était reconnu d'intérêt public et qu'il était conforme aux réglementations en vigueur. ARSCO déposera une nouvelle demande de permis de construire en novembre 2016 en y joignant l'étude acoustique. S'il n'y a pas d'opposition, les travaux pourraient débuter début 2017.

**7. Communication des délégués des différentes associations intercommunales**

Pour le Conseil régional, M. Martinez Castro informe que le préavis avec une demande de crédit de CHF 90'000.- TTC pour contribuer à des travaux ferroviaires sur la plateforme d'Eysins et pour une étude de marché pour les plateformes rail/route régionales (Eysins et relocalisation de la Ballastière) a été accepté. Les deux objets du préavis se rapportent au transfert route/rail.

**8. Préavis no. 1 relatif à l'octroi de diverses autorisations générales**

D. Rudaz présente le préavis. Le rapport de la Commission des finances est favorable. La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis no. 1 est accepté à l'unanimité.**

**9. Préavis no. 2 relatif à une demande de crédit de 62'000 CHF pour rénover l'appartement no. 5 au Château de Tannay**

Le Syndic et M-N. Favarger Schmidt quittent la salle car ils occuperont l'appartement rénové.

D. Rudaz présente le préavis. Le rapport de la Commission des finances est favorable. Vu la conjoncture économique, le loyer n'a pas été augmenté. L'appartement no. 2 est dans un état parfait ; il n'y aura qu'un rafraîchissement des peintures à faire.

**Le préavis no. 2 est accepté à l'unanimité.**

Le Syndic et M-N. Favarger Schmidt reviennent dans la salle.

**10. Propositions individuelles et divers**

En réponse à J. Monney, le SDIS cherche surtout des jeunes de 18 ans pour les pompiers.

A. Weil rapporte que Versoix prévoit de refaire la route Suisse, que les travaux dureront 2 ½ ans et que la route sera à sens unique Genève-Nyon. Au rond-point de Mies, le trafic passera par la route de l'Etraz. G. van Gelder a assisté à une discussion entre les autorités de Versoix, les ingénieurs et les représentants des communes concernées. Les travaux dureront plusieurs années et la circulation sera en sens unique Genève-Lausanne. Les solutions proposées ne satisfont pas les communes vaudoises. La discussion commence mais il n'y a pas de solution simple. Il faut démonter la route et refaire les canalisations. A Versoix, la route Suisse est étroite et ne permet pas l'installation d'un chantier avec une circulation dans les deux sens.

A. Weil demande si les membres des commissions sont obligés d'aller signer les rapports à la Municipalité. Une solution serait qu'un accord de principe soit donné en séance au rapporteur ou que les signatures soient scannées. Le Président demande 3 signatures par rapport de commission.

A. Weil n'arrive plus à participer aux travaux de la Commission culturelle et donne sa démission de cette entité pour la fin de l'année.

F. Carollo habite au chemin de la Dôle et se plaint du bruit de la place de jeux à partir de 22h30. G. van Gelder demande d'appeler systématiquement SDS pour faire évacuer ces gens. Il n'est pas sûr que de fermer les places change le problème. Il conseille d'appeler la police qui peut mettre des amendes. J. Monney estime que des caméras de surveillance seraient efficaces.



B. Collé estime que la décision de la poste est scandaleuse et est d'avis que les communes devraient faire recours.

C. Chatton rappelle qu'il est d'usage qu'en début de législature un préavis pour fixer les indemnités des membres du Conseil et de la Municipalité soit présenté. Le Syndic informe que la Municipalité en a discuté et qu'elle a décidé de ne pas augmenter les indemnités.

A. Mir rencontre des difficultés à mettre les déchets dans les bennes et demande si M. Mermet est toujours employé à la déchèterie. N. Finkelstein rapporte que la benne définitive pour le plastique est arrivée aujourd'hui et que l'employé est toujours là ! Le revêtement final n'est pas encore posé.

Le Président clôt la séance à 23h20 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

Le Président :  
Gilbert Caillet



La Secrétaire :  
Iselotte Ramseyer

